

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE PLANIOLES

046-214602211-20220328-188116200-D  
Reçu le 30/03/2022  
Publié le 30/03/2022

Séance du 28 Mars 2022

Nombre de  
conseillers

- en exercice 15  
- présents 9  
- votants 10  
- absents 6  
- excusés 0  
- vote pour : 10  
- vote contre : 0  
- abstentions : 0

Convocation : 21/03/22

Délibération n°  
CM28032022-03

OBJET

**VOTE DU  
BUDGET  
PRIMITIF 2022  
DE  
L'ASSAINISSE-  
MENT.**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence de M. Guy LACOUT, Maire.

**Etaient présents :** BAGNAUD Jean-Philippe, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,

**Absents/Excusés :** Lucette CARSAC, FELIX Dimitri (pouvoir à LACOUT G), FOUQUET Camille, LACHERET Jean-Christophe, MONTJAUX Morgan, TAURAND François

**Secrétaire de séance :** Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Compte administratif 2021 du budget assainissement de la commune faisant apparaître un excédent de fonctionnement de **6 427.36 €**, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter :

- la somme de **2 665.98 €** à la section d'investissement,
- la somme de **3 761.38 €** à la section de fonctionnement et de voter le budget assainissement 2021 :

Le budget Assainissement 2022 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement	26 984.11 €
Investissement	30 332.11 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, le 28 Mars 2022.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt  
en Sous-Préfecture  
le 28/03/2022  
et publication ou  
notification  
du 28/03/2022*

Le Maire,  
Guy LACOUT.

